



Vol en réunion / estimation de l'amende

Par **nico38090**, le **23/07/2008 à 14:11**

bonjour j'ai commis avec 3 amis, un vol en réunion durant le mois de janvier. Nous avons casser des casiers et volés une paire de ski et une combinaison. J'ai 18 ans et n'est aucun antécédent judiciaire. Je me suis rendu à la maison de la justice la plus proche de chez moi ou l'on m'a dit que j'écoperais surement d'une amende. Je souhaiterai savoir si vous pouviez me donner une estimation de l'amende encourue s'il vous plait ainsi que les autres peines que je pourrai avoir. rnMerci d'avance!!

Par **JamesEraser**, le **25/07/2008 à 17:22**

Tout est fonction :rne la nature des faitsrndu lieu où vous allez être jugérnde la nature de vos ressourcesrne la nature de vos chargesrne vos antécédentsrnetcrnnetcrnC'est ce que l'on appelle "l'individualisation de la peine"rnPas de grille tarifaire à ce sujet, c'est selon l'appréciation du Tribunal.rnExperatooment